

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

L'an deux mille neuf, le 7 juillet, à 18 h, le BUREAU de la Communauté de Communes Briance Combade, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes, 4 place Eugène Degrassat à Châteauneuf la Forêt, sous la Présidence de Mme Claude COUDRIER, Présidente,

Date de convocation : 2 juillet 2009

Présents : Fernand ANDRIEUX, Gilbert FERRAND, Robert FRAISSEIX, Claude COUDRIER Colette PÉLINARD, Yves LE GOUFFE, Jean-Gérard DIDIERRE, Jean-Claude PATELOUP, Henri. LAVAUD

Absente excuses : Gisèle FAURE

Absents représentés :

Absents : Michel BOUCHER, Marc MONTAUDON.

Nombre de membres en exercice : 12

N° 7/2009 : C.E.J./SÉJOUR ADOLESCENTS

A l'unanimité, le Bureau décide de demander l'intégration au Contrat Enfance Jeunesse, en cours avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour le séjour de 12 adolescents organisé à Vassivière durant 5 jours en juillet 2009, et de solliciter les subventions prévues pour ce type d'opération.

Madame la Présidente est chargée de signer les documents à intervenir.

N° 8/2009 : RÉSEAU INFORMATIQUE/BIBLIOTHÈQUES

Madame la Présidente présente au Bureau le projet de mise en réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes, qui se décompose comme suit :

- devis pour logiciels, installation et formation : 9 690 € H.T. soit 11 589,24 € T.T.C.

- devis fourniture et installation de matériel (ordinateur serveur, et autres éléments de connexion) :

6 892,50 € H.T., soit 8 243,43 T.T.C.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la réalisation de cette opération comme indiqué ci-dessus,
- sollicite l'attribution des subventions prévues pour ce type d'opération.

N° 9/2009 : LOYER LOCAL POTERIE

Madame la Présidente informe le Bureau de la demande formulée par Mme le Maire de Sussac concernant la réévaluation du loyer du local occupé dans le bâtiment de la mairie de Sussac par l'activité « poterie » que gère la Communauté de Communes. La convention conclue en date du 30 mars 2004 porte un loyer de 15 € par séance.

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 40/2008 donnant délégation au Bureau pour l'approbation de ce type de convention, **le Bureau à l'unanimité décide de proposer de porter ledit loyer à 17 €/séance à compter du 01.09.2009. Madame la Présidente est chargée de signer l'avenant n° 1 à la dite convention.**

**Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 8 juillet 2009.
La Présidente,
Claude COUDRIER**